



Votre collectivité s'engage pour déployer une démarche locale de développement durable. Ce document, structuré autour des 5 axes du label régional *Territoire durable, une Cop d'avance*, est mis à votre disposition pour vous inspirer et enrichir continuellement votre action locale.

SOMMAIRE

PARTIE 1.....2

AXE 1 - S'ENGAGER DANS LA STRUCTURATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE / Engagement, gouvernance & pilotage2

AXE 2 - MOBILISATION ET EXEMPLARITE INTERNE (cf. PARTIE 2 pour exemples d'actions par thématique : aménagement responsable, gestion écologique des espaces verts, préservation de la ressource en eau, efficacité énergétique, etc.).....2

AXE 3 - MOBILISATION & PARTICIPATION EXTERNE / Associer les acteurs du territoire à la stratégie locale de développement durable3

Axe 4 - COMMUNICATION EXTERNE / Communication de la collectivité sur son engagement en matière de développement durable4

AXE 5 – SENSIBILISATION DES PUBLICS / Sensibilisation aux enjeux du développement durable5

PARTIE 2.....6

Devenir une collectivité exemplaire en matière de transition écologique que ce soit au sein de son administration ou dans son action locale : des exemples d'actions pour construire un plan d'actions

Intégrer les principes du développement durable dans les projets d'aménagement6

Intégrer, de manière ambitieuse, les principes du développement durable dans ses documents d'urbanisme ..6

Agir en matière de sobriété foncière7

S'engager pour des bâtiments durables8

Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public et privé8

S'engager dans une démarche d'adaptation au changement climatique9

S'engager dans une démarche d'économie de la ressource en eau10

S'engager dans une démarche interne d'éco-mobilité10

S'engager dans une démarche d'achats publics responsables11

S'engager dans une gestion écologique des espaces verts et de nature11

S'engager pour la diminution et la valorisation des déchets en interne et à l'échelle du territoire12

S'engager dans une démarche de restauration collective responsable (scolaire, seniors)14

S'engager pour un évènementiel écoresponsable quel que soit l'organisateur (collectivité ou associations locales, entreprises) en impulsant la systématisation de bonnes pratiques14

Pour aller plus loin : Fiches Actions « Aujourd'hui mon territoire » ADEME 2020 <https://urls.fr/PLkxSD>

PARTIE 1

AXE 1 - S'ENGAGER DANS LA STRUCTURATION D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE // ENGAGEMENT, GOUVERNANCE & PILOTAGE

- o **Faire coïncider projet de mandat et stratégie de développement durable**
- o **Affirmer son engagement politiquement** pour une démarche locale de développement durable en votant une délibération
- o **Désigner une délégation politique** dédiée à la transition écologique/au développement durable
- o **Assurer un portage de la stratégie développement durable aux plus hauts niveaux possibles** des organigrammes politique (Maire, 1er adjoint) et technique (Direction générale des services)
- o **Constituer au moins un groupe de travail dédié à la démarche de développement durable** de la collectivité rassemblant élus, agents, invités extérieurs : comité de pilotage, comité technique, comité consultatif, commission.
- o **Dédié un poste** (ou une part de poste) à l'animation de la démarche de la collectivité
- o **Mettre en place une politique de recrutement orientée vers la transition écologique** : intégrer, directement dans les fiches de poste des postes d'encadrement et à responsabilité, les enjeux de la transition écologique et l'implication active du poste concerné dans la démarche de la collectivité ; intégrer l'implication des agents à la démarche de transition écologique directement dans les lignes directrices de gestion.
- o **Formaliser la stratégie de développement durable** : réaliser un état des lieux (diagnostic territorial partagé/diagnostic de la collectivité), mettre en évidence des axes stratégiques prioritaires pour la collectivité au regard des enjeux locaux, définir un plan d'actions à plusieurs années en associant les agents et acteurs locaux (habitants, tissus associatif et économique, l'intercommunalité d'appartenance/communes membres) à la définition et à la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable => [VOIR PARTIE 2 POUR NOURRIR UN PLAN D'ACTIONS](#)
- o **Synthétiser par écrit la stratégie** de la collectivité quel que soit son nom (Agenda 21, Agenda 2030 local, Charte développement durable, etc) et le support choisi (une délibération, un document communicant accessible au plus grand nombre, un document de travail interne). Et porter ce document au vote de l'assemblée délibérante.
- o Mettre en place des **indicateurs pour suivre, apprécier le chemin parcouru, évaluer la progression et réajuster** la stratégie de développement durable.
- o **Inscrire la démarche de développement durable dans le budget** de la collectivité (dans un budget spécifique ou dans l'ensemble des budgets de la collectivité)

AXE 2 - MOBILISATION ET EXEMPLARITE INTERNE

- o **Mettre en place une démarche d'écoresponsabilité/d'exemplarité interne**, avec une stratégie, un plan d'actions dédié sur la base de propositions internes (voir idées d'actions concrètes et des indicateurs de suivi (de type Agenda 21 interne aux services) => [VOIR PARTIE 2 POUR NOURRIR UN PLAN D'ACTIONS](#)
- o **Mettre en place un plan de sensibilisation/information** au développement durable pour les agents, les élus
- o **Mettre en place une démarche de formation** au développement durable pour les agents et élus
- o **Mettre en place une organisation interne de partage/de travail pour créer les conditions de la transversalité**, de l'acculturation de tous les services aux enjeux du développement durable (ex : désignation d'agents-relais/d'éco-agents dans chaque service sur les questions de

développement durable, création d'une procédure de travail au service de la transversalité des services, etc.)

- o **Mettre en place une démarche exemplaire d'achats publics responsables**
- o Mettre en place un système de management environnemental certifié (Label Lucie 26000, ISO 14001).

AXE 3 - MOBILISATION ET PARTICIPATION EXTERNE / Associer les acteurs du territoire à la stratégie locale de développement durable

Mobilisation de tous les acteurs : habitants, associations, acteurs économiques

- o **Créer une instance de concertation** avec les habitants et les acteurs locaux pour enrichir la démarche de développement durable de la collectivité (Commission extra-municipale, comité consultatif, conseil de développement durable informel, commission participative, conseil participatif, etc.)
- o **Identifier les besoins, attentes et idées des acteurs locaux** en réalisant une enquête auprès de la population, en organisant des ateliers d'échanges, des forums ouverts, en animant une réunion publique sur un projet de développement durable, etc.
- o **Initier une démarche de co-construction d'une vision prospective** partagée du territoire (ateliers du futur à +10 ans, +20ans + 30 ans...)

Mobilisation des habitants

- o **Soutenir et stimuler les initiatives citoyennes collectives** au service du développement durable :
 - Créer un budget participatif citoyen dont les actions financées par la collectivité sont proposées et votées par les habitants
 - Créer un conseil municipal des jeunes/des enfants avec un budget annuel dédié à la réalisation d'actions
 - Créer un forum/convention citoyen.ne avec tirage au sort des membres parmi la population afin d'émettre des propositions soumises à la collectivité et débattues en réunions publiques
 - Développer des appels à projets pour soutenir des projets au service de la démarche locale de développement durable
- o **Créer une plateforme numérique de débat** pour voter des projets en cours et proposer des idées soumises au conseil municipal si elles reçoivent plus d'un certain nombre de soutiens (nombre proportionnel à la taille de la collectivité).
- o **Créer une adhésion citoyenne** autour d'un projet avec un dispositif de financement participatif
- o **Diffuser un guide de l'éco-citoyen** pour informer les habitants sur les leviers d'action dans leur quotidien.

Mobilisation des associations locales

- o **Développer des partenariats avec des associations locales** pour qu'elles contribuent, par leur action, à la mise en œuvre de la politique de développement de la collectivité
- o **Conditionner les subventions locales par des critères environnementaux, des actions de responsabilité environnementale** que l'association s'engage à réaliser au cours de l'année.
- o **Soutenir l'organisation d'événements écoresponsables par les acteurs locaux** (sportifs, culturels, festifs, scolaires, professionnels) via un appui technique (location/prêt de vaisselle, tickets de bus à tarif préférentiel, mise à disposition de poubelles de tri, etc.), la diffusion de bonnes pratiques (rédaction d'un guide, d'une charte des éco-manifestations), conditionner l'autorisation/le soutien à une manifestation par des critères écoresponsables.

Mobilisation des acteurs économiques

- **Développer des partenariats avec les réseaux d'acteurs économiques** pour qu'ils enrichissent la politique de développement durable de la collectivité, pour qu'ils deviennent des ambassadeurs de cette politique sur le terrain.
- **Développer une filière touristique responsable** (écotourisme, tourisme culturel) : mise en relation des acteurs économiques (artisans, commerçants, restaurateurs, hôteliers, prestataires de services, etc.), partenariat entre l'office de tourisme et les gestionnaires d'espaces naturels du territoire, création de parcours écotouristique, organisation de sorties naturalistes/culturelles, labellisation Pavillon bleu, etc.
- **Promouvoir les démarches engageantes** : "Commerce engagé", "TPE-PME gagnantes sur tous les coûts", "Eco-défis", "Parcours Performant et Responsable", "Port propre", etc.
- **Engager les zones d'activités dans des démarches de performance et de qualité** [label PARC+]
- **Promouvoir les bouclages de flux** (déchets, eaux...) à l'échelle de l'entreprise.
- **Diffuser un guide** de bonnes pratiques
- **Organiser des concours** pour stimuler la RSE des entreprises
- **Développer des partenariats originaux avec les acteurs économiques** pour mettre en œuvre des projets locaux de développement durable innovants, fédérateurs, etc.
- **Repérer, soutenir et valoriser les initiatives** et les efforts des entreprises en matière de développement durable.

AXE 4 - COMMUNICATION EXTERNE / Communication de la collectivité sur son engagement en matière de développement durable

- Définir un **plan de communication** de l'action de la collectivité en matière de développement durable (en identifiant les différents canaux de communications mobilisables, en s'appuyant sur le calendrier des journées mondiales et nationale en lien avec le développement durable mis à disposition par l'ARBE, en identifiant un groupe-projet interne de ce plan de communication, etc) en s'attachant à toujours expliquer au grand public le « pourquoi » de l'action publique (dans un objectif pédagogique et d'adhésion).
- Organiser un **événement festif pour communiquer sur les avancées de la démarche** de la collectivité et apprécier le chemin parcouru en invitant des partenaires à témoigner sur les impacts positifs des actions menées en plus des traditionnels indicateurs quantitatifs.
- **Communiquer régulièrement** dans les médias de la collectivité (site internet, journal de la collectivité, campagne d'affichage etc.) sur l'avancée des actions.
- Créer **une rubrique sur le site internet** de la collectivité dédiée à l'engagement de la collectivité en matière de développement durable (informer sur sa vision globale à long terme, sur des actions phares).
- **Créer une charte graphique dédiée** à l'engagement de la collectivité en matière de développement durable pour faciliter son identification et améliorer sa valorisation.
- **Editer une newsletter** pour informer les administrés inscrits sur les actions de développement durable de la collectivité.
- Créer une **exposition d'information itinérante** qui circule dans les établissements/espaces publics (mairie, siège social, bibliothèque, jardins publics, etc.) pour informer la population sur les engagements, les actions de la collectivité.

AXE 5 – SENSIBILISATION DES PUBLICS / Sensibilisation aux enjeux du développement durable

Sensibilisation de tous les publics

- **Structurer un plan de sensibilisation** avec l'aide du calendrier des journées mondiales et nationale en lien avec le développement durable mis à disposition par l'ARBE

Sensibilisation des scolaires

- **Structurer un plan de sensibilisation** avec l'aide du calendrier des journées mondiales et nationale en lien avec le développement durable mis à disposition par l'ARBE
- **Soutenir les établissements scolaires dans leurs démarches de développement durable** et leurs initiatives : Démarche Eco-Ecole, Démarche Ecole/Etablissement en démarche de Développement Durable (E3D), Agenda 21 scolaires, Challenge CUBE.Ecoles, Aires terrestres et marines éducatives, Challenge de l'écomobilité scolaire, Plan de mobilité scolaire, Programme "zéro gaspillage alimentaire" dans les cantines, installation d'hôtel à insectes, de basses-cours, de mares, de potagers pédagogiques, acquisition de l'exposition photographique de Yann ARTHUS BERTRAND dédiée aux Objectifs de développement durable, etc.

Sensibilisation des habitants

- **Structurer un plan de sensibilisation** avec l'aide du calendrier des journées mondiales et nationale en lien avec le développement durable mis à disposition par l'ARBE
- Organiser des **rendez-vous festifs d'ampleur** : semaine du Développement durable, de la semaine de la mobilité, Fête du vélo, Fête de la nature, etc.
- Organiser des **animations/événement d'information et de sensibilisation** : atelier jardinage, initiation aux pratiques durables et saines (zéro pesticides, permaculture, etc.), soirée ciné-débat sur l'environnement, ateliers de réparation de vélo, atelier de confection de cosmétiques et produits ménagers maison, etc.
- Organiser des **chantiers nature en partenariat avec une association locale** (arrachage de plantes exotiques envahissantes, reboisement, nettoyage de milieux naturels, etc.).
- Organiser des **défis ludiques** pour mobiliser les habitants et valoriser les comportements vertueux avec des récompenses symboliques à la clef : Défis Famille à Energie positive, Défi Famille Zéro Déchets, Défi « Au boulot, j'y vais à vélo, Challenge de la mobilité.
- **Initier, au sein de la population, une dynamique d'ambassadeurs** de la mobilité, du tri...
- **Diffuser des outils pédagogiques** aux habitants (kit économies d'énergie, kit économies d'eau...)
- **Créer des sentiers de découverte du patrimoine naturel** et de sensibilisation à différents enjeux du développement durable

PARTIE 2

DEVENIR UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE EN MATIERE DE TRANSITION ECOLOGIQUE QUE CE SOIT AU SEIN DE SON ADMINISTRATION OU DANS SON ACTION LOCALE : **DES EXEMPLES D'ACTIONS CONCRETES POUR CONSTRUIRE UN PLAN D'ACTIONS**

Intégrer les principes du développement durable dans les projets d'aménagement (quartiers/zones d'activités)

- o Mener des **démarches structurantes en matière d'aménagement durable** (Démarche Approche Environnementale de l'Urbanisme® (AEU2®) dans les documents de planification, Systématisation du référentiel Ecoquartier et/ou Quartier Durable Méditerranéen, systématisation du référentiel Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM), Démarche Haute Qualité Environnementale (HQE), Labellisation régionale PARC + pour des parcs d'activités durables.
- o **Lier le projet d'aménagement/de réhabilitation d'un quartier, d'une zone d'activités à un projet urbain d'ensemble**
- o **Anticiper la réversibilité des lieux**, l'adaptation à l'évolution des usages et à la mutualisation des services, dans tous les nouveaux projets urbains.
- o **Intégrer les enjeux environnementaux dans les projets d'aménagement :**
 - Prise en compte des trames vertes et bleues, intégrer le projet à son environnement (grand paysage, architecture locale),
 - Limitation de l'imperméabilisation des sols pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans les sols et ainsi réduire les ruissellements et donc le « lessivage » des sols ainsi que le risque inondation.
 - Développement de techniques alternatives de gestion des eaux pluviales : noues, bassins de rétention, revêtements poreux, chaussée à structure réservoir, tranchées drainantes, traitement par filtres plantés de roseaux, toitures végétalisées, etc.
 - Mise en place de réseaux intelligents pour gérer les flux d'énergie et d'eau (eau potable, eaux usées, arrosage), etc.
- o **Appliquer des principes d'éco-quartier** à tous les aménagements de la collectivité
- o **Adhérer à la charte « chantier à faibles nuisances » ou « chantier vert »**, s'engager dans une démarche "chantier propre"
- o **Favoriser le tri, le recyclage, le réemploi des déchets de chantier**
- o **Accompagner les constructeurs** via un Cahier de recommandations environnementales, paysagères et architecturales ou la mise en place d'un référentiel d'aménagement durable
- o **Encourager le développement d'actions collectives** (énergie, déchets...) et de services mutualisés dans les parcs d'activités

Intégrer, de manière ambitieuse, les principes du développement durable dans ses documents d'urbanisme

Articulation avec les documents, démarches, acteurs du territoire :

- o **Articuler la démarche d'urbanisme avec la démarche de développement durable** : le document de planification devient le pendant réglementaire de la démarche de développement durable.

- o **Mettre en œuvre d'une démarche de concertation** tout au long de l'élaboration du document de planification, pour sensibiliser, informer, faire contribuer l'ensemble des publics : cafés-concertation, site internet contributif, inventaires participatifs...
- o **Associer les gestionnaires de milieux aquatiques et d'espaces naturels** à la démarche, des associations spécialisées....

Diagnostic approfondi :

- o **Réaliser des études complémentaires ciblées** sur l'énergie, la biodiversité (inventaires faunistiques et floristiques, continuités écologiques), la ressource en eau (quantité et qualité disponible), l'assainissement et le pluvial

Retranscription des ambitions politiques :

- o **Se doter d'un Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)** affichant clairement ses ambitions en matière de développement durable, biodiversité... de manière transversale, en cohérence avec les enjeux identifiés lors du diagnostic

Mesures règlementaires :

- o **S'assurer de l'articulation et de la compatibilité du/des documents de planification avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADET)**
- o **Identifier des espaces de continuités écologiques** et des éléments de biodiversité (zones humides, haies, ripisylves, alignements d'arbres, ...) à préserver dans le plan de zonage.
- o **Intégrer des préconisations du schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** dans le PLU (obligation règlementaire)
- o **Eviter ou réduire les impacts sur l'environnement** : abandon ou déplacement de projets, mise en place de mesures règlementaires visant à réduire les impacts des aménagements : végétalisation, maintien d'un sol perméable, clôtures perméables, maintien des éléments de biodiversité...
- o **Mettre en place des outils de protection règlementaire** pour la préservation des espaces de nature et agricoles (Zone Naturelle (N), Zone Agricole Protégée (ZAP), Emplacement Réservé (ER), Espace Boisé Blassé (EBC),...)
- o **Définir un règlement favorable à la densification** des dents creuses, **aux constructions exemplaires** du point de vue énergétique et environnemental, **faisant apparaître des prescriptions en faveur de la biodiversité** (inconstructibilité de zones à enjeux, préservation des arbres, perméabilité des sols, clôtures perméables...).
- o **Mettre en place d'un coefficient de biotope** par surface ou d'un coefficient de pleine terre.
- o **Intégrer des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)** liées à la trame verte et bleue (TVB), aux modes de déplacements doux, à la biodiversité, etc.

Agir en matière de sobriété foncière

- o Se doter de **documents de planification qui permettent de contenir l'enveloppe urbaine**
- o Mettre en place des **mesures foncières pour préserver les espaces naturels et agricoles**
- o **Densifier le tissu urbain existant** : "faire la ville sur la ville" ou refaire la zone d'activités sur la zone
- o Mettre en place une **politique de renouvellement urbain** (recyclage des ressources bâties et foncières) : reconvertir des parkings, des friches industrielles en faisant entrer la nature, en installant de nouvelles activités économiques sur les anciens sites industriels désertés (ex: parcs de production d'électricité photovoltaïque), en créant de nouveaux espaces et lieux publics (ex: salle polyvalente).
- o **Utiliser des logements ou bâtiments vacants**

- o **Désimperméabiliser des surfaces artificialisées** : parkings, cours d'écoles, voiries, etc.
- o **Intégrer les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales** dans les travaux d'aménagement, dans les travaux de voirie
- o **Préserver les espaces naturels** et établir une compensation systématique des espaces utilisés grâce à la végétalisation, la désartificialisation et la renaturation d'autres endroits afin de créer une trame verte.
- o **Renaturer des berges**
- o **Rouvrir des cours d'eau** en supprimant la couverture des tronçons de rivière couverte

S'engager pour des bâtiments durables

Bâtiments publics :

- o Construire ou réhabiliter des bâtiments publics en suivant le **référentiel Bâtiments Durables Méditerranéens** (même sans objectif de labellisation in fine) : matériaux biosourcés ou de réemploi, confort d'été, gestion de l'eau, végétalisation, orientation bioclimatique, etc.
- o **Favoriser la biodiversité** dans les bâtiments (vitrage pour oiseaux, nichoirs, végétalisation,...)
- o Mettre en place des **toitures végétalisées**
- o **Récupérer les eaux de pluie** et les utiliser dans le bâtiment (Arrêté du 21 août 2008)
- o **Intégrer l'Analyse du Cycle de Vie dans les marchés** liés aux bâtiments publics
- o **Faire des rénovations des bâtiments communaux des chantiers exemplaires** en termes de nuisances/gestion des déchets (charte « chantier à faibles nuisances » ou « chantier vert »).
- o **Prendre en compte la qualité de l'air intérieur dans la gestion, la rénovation ou la construction** de bâtiments (produits de nettoyage ecolabellisés, revêtement murs et sols non toxique)

Bâtiments privés :

- o Animer une **charte de qualité environnementale pour les promoteurs et constructeurs** privés
- o **Sensibiliser les particuliers** à l'utilisation de bâtiments performants (livrets d'accueil, affiches...)
- o **Proposer un service de conseil** au sein d'une maison de l'habitat ou d'un autre service de proximité pour accompagner les particuliers, commerçants et artisans dans leur projet de rénovation.

Améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti public et privé

Patrimoine public :

- o **Sensibiliser les agents aux éco-gestes** (éteindre lumières, ordinateurs et imprimantes le soir, paramétrer la veille des ordinateurs, optimiser les boîtes mails, utilisation raisonnée du chauffage/de la climatisation, ventilation pendant la nuit)
- o **Diagnostiquer la performance énergétique du parc bâti existant et réaliser des travaux d'amélioration** de la performance énergétique (remplacement des modes de chauffage, isolation thermique, éclairage LED...)
- o **Créer un poste d'économe de flux** ou de **conseil en énergie mutualisé avec une autre collectivité**
- o **Suivre les consommations d'électricité de la collectivité de manière précise** (suivi énergétique d'appareils spécifiques pour établir des bilans énergétiques précis) et mettre en oeuvre des actions pour diminuer sa consommation d'énergie en se donnant des objectifs forts de diminution (ex : diviser par deux la consommation en 10 ans) : Installation de détecteurs de présence, de minuteries, optimisation de l'éclairage des bâtiments (changement d'ampoule, suppression des halogènes, etc), rénovation des huisseries (isolation, stores, etc), optimisation du système de

chauffage (thermostat, système de programmation des chaudières permettant les modes éco la nuit et week-end, robinets thermostatiques)

- o **Favoriser l'achat d'équipements à basse consommation** (étiquette Energie). **Négocier un marché public sous la forme d'un "contrat de performance énergétique"** (CPE) pour le chauffage, l'éclairage.
- o **Mettre en place un éclairage public performant** (gestion de l'intensité lumineuse en fonction des heures de la nuit (trame noire); mise en place d'une charte de l'éclairage, télégestion et télésurveillance des réseaux d'éclairage, Réseau d'éclairage public comme plateforme multi-équipement (capteurs vidéo, environnementaux, arrosage, WiFi, etc)
- o **Développer les smartgrid** (réseaux intelligents) **pour gérer et réduire la consommation d'énergie** : Télésurveillance des bâtiments publics, Gestion techniques centralisée et des bâtiments, Carnet numérique des bâtiments publics
- o **Construire des bâtiments innovants** (bâtiment passif, BEPOS,)
- o **Optimiser la consommation énergétique de la station d'épuration** (step) : création d'une STEP à filtre plantés de roseaux, d'une STEP à énergie positive, récupération de la chaleur produite par la STEP si présence de surpresseurs.
- o **Utiliser des énergies renouvelables** (chaudière bois, chauffe-eau solaire...) pour alimenter des équipements publics, l'éclairage public, les bornes de recharges pour véhicules électriques
- o **Rendre obligatoire l'utilisation d'une énergie renouvelable** dans toute nouvelle construction publique

Patrimoine privé :

- o **Conseiller les particuliers en développant un service dédié** : Espace Info Energie, Agence Locale de l'Energie et du Climat, Plateforme Locale de la Rénovation Énergétique, etc.
- o **Mettre en place des programmes de soutien financier à la rénovation thermique** (OPAH, Programme d'Intérêt Général)
- o **Informers les professionnels**

S'engager dans une démarche d'adaptation au changement climatique

- o **Réaliser un diagnostic de vulnérabilité du territoire à l'aléa climatique** aux horizons 2030, 2050, 2100 pour définir une stratégie et un plan d'actions à déployer.
- o **Identifier des lieux de refuges en cas de canicules**
- o **Intégrer les risques d'inondations, de sécheresse et de canicule dans le PLU** (cf. Ambition 2 Aménagement)
- o **Développer des actions de lutte contre la surchauffe urbaine** en végétalisant les bâtiments et les espaces urbains : plantations ponctuelles d'arbres, toitures et façades végétalisées, dalles végétalisées, création de zones humides, etc.
- o **Favoriser l'architecture bioclimatique** pour la conception d'un bâtiment, afin de bénéficier d'un rafraîchissement et d'une ventilation estival naturels et ainsi supprimer la climatisation.
- o **Appuyer les études de vulnérabilité des bâtiments aux risques naturels** (inondations, retrait-gonflement d'argile)
- o **Préserver la ressource en eau** grâce à un plan de réduction des pertes et de maîtrise de la consommation, grâce à une réflexion sur la réutilisation des eaux usées traitées.
- o **Lutter contre les inondations** en permettant à l'eau de s'infiltrer grâce à la désimperméabilisation (dégoudronner cours d'école et parkings), à la végétalisation des berges aménagées des rivières, à

l'aménagement des abords de bassin de rétention d'eau de pluie en plantant des espèces adaptées au climat méditerranéen, etc.

- o **Etablir une zone tampon en bord de mer, de fleuve, de rivière** pour se protéger des crues/des épisodes méditerranéens en lui donnant également une autre vocation (culture agricole, pâturage ou espace de promenade, etc).
- o **Mettre en place une stratégie d'adaptation de l'économie locale** (réorientation de l'offre touristique, diversification de la production agricole adaptée au climat local et nécessitant peu, voire pas d'irrigation).
- o **Promouvoir et soutenir les entreprises/ industries ayant développé un plan d'actions** face aux risques naturels

S'engager dans une démarche d'économie de la ressource en eau

En interne à la collectivité :

- o **Sensibilisation des agents** à la préservation de la ressource en eau
- o **Contrôle et analyse de la consommation d'eau de la collectivité** dans un objectif d'optimisation de celle-ci (contrôle des installations, entretien, réparation des fuites) avec l'aide de compteurs intelligents, d'installation de capteur, d'un centre de supervision et de monitoring pour une gestion intelligente des réseaux d'eau (eau d'arrosage, eau potable, ...)
- o **Optimiser l'arrosage** des espaces verts
- o **Réutiliser des eaux usées traitées** issues des stations d'épuration pour les usages non potables (usages autorisés : alimentation des espaces verts - usages soumis à autorisation : nettoyage du matériel et de la voirie).
- o **Réutiliser les eaux de pluies** pour les besoins de la collectivité
- o **Optimiser la robinetterie** des bâtiments de la collectivité : mitigeurs à faible débit, équipés d'aérateur, robinets poussoirs ou à infrarouge, chasses d'eau double flux, etc.
- o **Substituer les systèmes à eau perdue** (climatiseur, fontaines) **par des systèmes en circuit fermé.**
- o **Limiter les surfaces imperméabilisées** pour permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans les sols et ainsi réduire les ruissellements et donc le « lessivage » des sols, le risque inondation : noues, tranchée drainante, chaussée à structure réservoir, etc.

A l'échelle du territoire :

- o **Sensibilisation des agriculteurs aux techniques d'irrigation économes** (gestion numérique de l'irrigation, goutte à goutte, ...)
- o **Sensibiliser les entreprises et la population aux économies d'eau** et favoriser l'évolution des comportements (distribution de kits, communication, incitation à l'acquisition de systèmes de récupération et stockage des eaux pluviales via par exemple le règlement d'urbanisme ...)
- o **Soutenir le développement de toitures végétalisées** qui favorisent la rétention d'eau.

S'engager dans une démarche interne d'éco-mobilité

- o **Former les agents à l'éco-conduite**
- o **Mettre en place le télétravail** pour limiter les déplacements domicile-travail
- o **Inciter les agents à l'usage de transport en commun ou de mobilités douces** (ex : installation d'un parc à vélos sécurisé et abrité)

- o **Optimiser de la flotte de véhicules de la collectivité** (ex : mutualisation de véhicules avec d'autres collectivités)
- o **Acquérir des véhicules peu polluants** (électrique ou au gaz) (Si c'est votre cas, précisez la part de la flotte de véhicules de la collectivité constituée de véhicules peu polluants)
- o **Mener une réflexion sur les déplacements professionnels** (choix du mode de déplacement ou du type de véhicule en fonction du trajet et de la distance à effectuer, mettre à disposition des agents une flotte de vélos)
- o **Promouvoir le covoiturage et l'usage des transports en communs auprès des partenaires/visiteurs** sur un événement/une réunion

S'engager dans une démarche d'achats publics responsables

- o **Systématiser le principe d'éco-conditionnalité dans les marchés publics** (critères environnementaux et/ou sociaux)
- o **Mettre en place un Schéma de Promotion des Achats Publics Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER)**
- o Mener une **réflexion sur le coût global et cycle de vie des produits**
- o **Sensibiliser/former les agents** aux achats durables
- o **Systématiser l'achat de fournitures de bureau écoresponsable**
- o **Mobiliser les fournisseurs** (présentation des engagements de la collectivité sur les achats, incitation à s'engager dans des démarches de type ISO 14001, etc.)

S'engager dans une gestion écologique des espaces verts et de nature

Démarches de labellisation structurantes

A l'échelle de tout le territoire de la collectivité :

- o Stratégie locale biodiversité/Plan local biodiversité (stratégie, plan d'actions, suivi)
- o Reconnaissance « Territoire engagé pour la nature »
- o Labellisation "Terre Saine"
- o Labellisation Pavillon Bleu
- o Labellisation Ville et Village fleuris
- o Charte régionale "Zéro déchet plastique"
- o Charte d'engagement pour des plages de caractère en méditerranée
- o Reconnaissance "Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage"

A l'échelle d'un espace en particulier :

- o Label EcoJardin
- o Label Espace végétal écologique [EVE]

Formalisation de la démarche :

- o Mettre en place des **plans de gestion** : Plan gestion différenciée des espaces verts - Plan de gestion du patrimoine arboré (ex : Adoption d'une Charte de l'arbre) - Plan de désherbage - Plan d'arrosage

Développement de la connaissance naturaliste

- o **Réaliser un inventaire de la biodiversité** locale pour assurer un suivi (ex : Atlas de la biodiversité communale)
- o **Mener des programmes de suivi et de conservation** d'espèces protégées

Gestion écologique des espaces verts et de nature :

- **Végétaliser de manière durable** : utilisation de végétaux locaux adaptés au climat local peu consommateurs d'eau et rendant des services écosystémiques (lutte biologique contre les indésirables, soutien à la pollinisation, capacité d'accueil faunistique, forte absorption de CO₂, etc.),
- **Adopter une gestion adaptée à la préservation de la biodiversité** : fauche tardive, maintien de zone en friche et zone refuge, préservation des vieux arbres à cavités dans les parcs, gestion pastorale extensive, taille douce, etc.
- **Créer des aménagements favorables à la biodiversité** : petits aménagements (nichoir, hôtel à insectes, gîte artificiel, mare, mur de pierres, tas de bois, prairie, préservation d'arbres morts sur pieds, rucher), grands espaces/aménagements (mise en valeur des cours d'eau et des zones humides, création d'espaces verts, de prairie, de forêt, de jardins familiaux/partagés, de toitures et façades végétalisées, de mails plantés, végétalisation des cœurs d'îlots, création d'espaces verts comme bassins de rétention, d'infiltration, création d'écoponts/écoducs pour permettre à certaines espèces de franchir des routes).
- **Stopper l'utilisation des produits phytosanitaires** dans les espaces verts, les cimetières et les terrains de sports en modifiant les procédés de désherbage (mécanique, thermique, insectes prédateurs,...), en faisant le choix de paillages naturels biodégradables.
- **Optimiser l'arrosage** : arroser le soir/la nuit, mettre en place le goutte-à-goutte, réutiliser les eaux de pluie, etc.
- **Adapter l'éclairage public** pour réduire l'impact de la pollution lumineuse sur la faune nocturne.
- **Valoriser les déchets verts** issus de la gestion des espaces verts : compost, broyats, etc.

Autres actions :

- **Protéger définitivement un espace naturel** en le cédant au Conservatoire du littoral.
- **Mettre en place des outils contractuels** pour préserver les espaces de nature : bail emphytéotique, contrat Natura 2000, convention de gestion, "Obligations réelles environnementales" (ORE).
- **Certifier la gestion durable des forêts** avec la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)
- **Permettre l'implication des acteurs locaux** dans la gestion des espaces verts et de nature de la collectivité : organisation de chantiers nature/restauration d'un milieu naturel, végétalisation de l'espace public ("Permis de végétaliser" l'espace public, opération « incroyables comestibles »), création d'aires terrestres et/ou marines éducatives en partenariat avec les établissements scolaire et les associations environnementales.

S'engager pour la diminution et la valorisation des déchets en interne et à l'échelle du territoire

En interne à la collectivité :

Actions de prévention

- **Sensibiliser/former les agents aux écogestes** (utilisation de papier usagés en brouillon, limitation de l'impression, etc.)
- **Tendre vers le zéro déchet plastique** et vers la suppression totale du plastique à usage unique : Supprimer la vaisselle à usage unique, installer des machines à café sans gobelets, privilégier les fournitures réutilisables/rechargeables/recyclables, remplacer les fontaines à eaux avec bonbonnes plastiques par des fontaines branchées au réseau d'eau, trouver une alternative au paillage

plastique pour les espaces verts, trouver une alternative aux contenants en plastique dans la restauration collective, etc.

- o **Privilégier les achats de produits robustes** et facilement recyclables, labellisés (NF Environnement...).
- o **Dématérialiser les appels d'offres**
- o **Contractualiser avec des entreprises de locations de matériels**, notamment en ce qui concernant les équipements électriques et électroniques pour optimiser la durée d'usage (principe de l'économie de la fonctionnalité)
- o **Optimiser la consommation de papier de la collectivité** (recto verso par défaut, limitation des copies couleurs, etc)

Actions de traitement :

- o Mettre en place un **système de tri sélectif et de collecte différenciée** des différents types de déchets recyclables (piles, papier...)
- o Mettre en place des **cendriers et une sensibilisation dédiée** pour éviter les dispersions de mégots
- o Solliciter les **filières/prestataires adaptés pour le traitement des déchets spéciaux/dangereux** (toners d'encre, etc).
- o **Valoriser les biodéchets de la collectivité** (déchets verts, déchets alimentaires de la restauration scolaire)

A l'échelle du territoire :

Actions de prévention

- o **Lancer un défi** « Famille zéro déchet »
- o Mener des **actions de sensibilisation du grand public à la lutte contre le gaspillage** (programme local de prévention des déchets ...)
- o **Accompagner les écoles vers le zéro déchet** en les équipant de composteurs, en lançant un appel à projet/Concours annuel sur le thème des déchets, leur réduction et leur valorisation.
- o **Accompagner les entreprises et la grande distribution vers le zéro déchet**, zéro emballage en promouvant les bonnes pratiques (Démarche « commerces engagés », animation d'afterwork sur ce sujet), en distribuant des composteurs.

Actions de traitement :

- o **Promouvoir, créer, soutenir des ateliers** de réparation, de confection « do it yourself »
- o **Soutenir la création de structures réparation et réemploi locales et solidaires** (repair café, ressourcerie, recyclerie)
- o Organiser des **dons de poules** pour réduire les déchets organiques des ménages et les valoriser
- o Distribuer des **composteurs individuels** aux habitants, des **composteurs collectifs** aux écoles, maisons de retraite, campings, etc.
- o Créer une **plateforme de compostage** pour valoriser les déchets verts des particuliers, des professionnels pour ensuite redistribuer le compost et le broyat et s'en servir dans la gestion des espaces verts.
- o Proposer un **service de broyage des déchets verts** des particuliers à domicile
- o Mettre en place une **tarification incitative pour le ramassage des ordures ménagères** pour inciter à mieux trier, à composter (Système électroniques de mesure des quantités de déchets embarquées)
- o Mettre en place une **redevance spéciale pour les déchets des entreprises** qui varie en fonction des volumes de déchets.
- o Monter un **projet de valorisation énergétique des déchets organiques** (méthanisation) avec des déchets organiques (déchets agricoles, boues de stations d'épuration, etc.).

S'engager dans une démarche de restauration collective responsable (scolaire, seniors)

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- o Réaliser un **diagnostic préalable du gaspillage alimentaire** (obligatoire dès le 22.10.2020)
- o Mettre en place un **plan d'actions de lutte contre le gaspillage alimentaire** (Pesée, formation du personnel aux enjeux du gaspillage, formation du personnel pour mieux accompagner les enfants dans le repas, ajustement des portions/grammage, amélioration des recettes, Amélioration de la gestion des effectifs, sensibilisation des enfant, amélioration des conditions d'accueils des enfants (bruits, temps de repas, etc), mise en place du compostage).

Approvisionnement

- o **Développer des modalités d'achats pour favoriser les circuits courts** et le développement durable (Sourcing productions locales, départementales, régionales, départements limitrophes - Allotissement en fonction du sourcing - Utilisation de clauses ou critères (approvisionnement direct en produits issus de l'agriculture (circuits courts), visite de lieux de production par les convives, sensibilisation des convives aux modes de production) - Utiliser la plateforme de producteurs locaux "Agrilocal" pour approvisionner la restauration collective (départements 13 et 84) - Favoriser la diminution des emballages (vrac, fromage à la coupe, yaourts en seau, récupération de contenants par les prestataires)
- o **Augmenter la part des denrées de qualité et bio**
- o **Créer une ferme/verger communal** pour approvisionner la collectivité (restauration collective, épicerie sociale)

Autres bonnes pratiques

- o **Arrêter l'utilisation de contenants de réchauffe ou de service en plastique** (obligatoire à partir du 01.01.2025)
- o Formation des cuisiniers à la cuisine bio, locale, de saison, alternative, végétarienne.
- o **Sensibilisation des convives à une alimentation durable** : Lutte contre le gaspillage alimentaire, éducation au goût, jardin potager pédagogique, équilibre nutritionnel, etc

S'engager pour un évènementiel écoresponsable quel que soit l'organisateur (collectivité ou associations locales, entreprises) en impulsant la systématisation de bonnes pratiques

- o Mettre en place d'une **charte interne** à la collectivité dédiée à l'organisation d'événements écoresponsables pour systématiser les bonnes pratiques.
- o Intégrer **l'écoconception dans les supports de communication** (matières, durée de vie, transports, lieu de fabrication, seconde vie, etc.)
- o Créer un **annuaire de fournisseurs engagés** dans la prise en compte les impacts environnementaux de leurs activités (traiteur zéro déchet, traiteur bio et local, etc.)
- o Privilégier les **stands réutilisables et éco-conçus**.
- o **Supprimer le plastique à usage unique** (totalement ou partiellement) et mettre en place des alternatives (vaisselle en dure, etc.).
- o **Promouvoir l'éco-mobilité** (ex: navette/parking relais/covoiturage/transports en commun)
- o En cas de diffusion d'objets marketing, **privilégier les objets utiles, éco-conçus, de fabrication française**
- o Proposer une **restauration responsable** (vaisselle durable, produits locaux et de saison, voire issus de l'agriculture biologique).
- o **Comptabiliser les émissions de gaz à effet de serre** associées à l'évènement et recourir à la compensation carbone